

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 janvier 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord

Des voix: Non.

* * *

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—CONDAMNATION DU GOUVERNEMENT—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre condamne le gouvernement fantoche actuel de la Pologne manipulé de Moscou, qu'elle soutienne l'esprit de liberté manifesté par les membres de Solidarité à l'échelon national et international, qu'elle recommande instamment à l'Union soviétique, par les voies diplomatiques, de cesser d'intervenir militairement et politiquement dans les affaires d'un pays souverain et qu'elle réprimande le premier ministre du Canada, le Neville Chamberlain de notre époque, qui a fait montre d'une attitude lénifiante à l'égard d'un gouvernement totalitaire.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE D'ENQUÊTER SUR LES CIRCONSTANCES DES
MEURTRES COMMIS PAR CLIFFORD OLSON—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, bien qu'il ait assassiné 11 jeunes personnes de la Colombie-Britannique, le criminel de carrière Clifford Olson n'a été condamné qu'à 25 années d'emprisonnement et il a obtenu le versement à sa famille d'un montant d'argent très élevé en échange de renseignements qu'il a fournis. Je propose donc, avec l'appui du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Qu'une commission d'enquête fédérale indépendante procède à un examen de toute cette affaire, qu'elle étudie les répercussions que l'argent versé n'aurait vraisemblablement pas manqué d'avoir sur le procès d'Olson si celui-ci n'avait pas reconnu sa culpabilité, qu'elle établisse comment il se fait que ce criminel était en liberté au moment où il a commis ses crimes, alors qu'il avait manifestement manqué à maintes reprises aux conditions posées à sa libération conditionnelle, et qu'elle détermine les conséquences que toute cette affaire ne manquera pas d'avoir, étant donné qu'il ne faut pas simplement que justice soit faite, mais également qu'il soit absolument clair qu'elle a été faite.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

LE BUDGET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, attendu que le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait preuve d'un manque total de compassion et d'une totale insensibilité devant le triste sort du Canadien moyen en s'en tenant aveuglément à son budget reconnu comme le plus impopulaire et le plus lamentable; attendu que son budget, en maintenant la politique gouvernementale de cherté de l'argent, alimente l'inflation au lieu de la combattre et cause des torts sans précédent aux agriculteurs, aux hommes d'affaires et, en fait, à tous les Canadiens; et attendu que ces politiques ont fait grimper les statistiques du chômage à un niveau sans précédent, provoquant désespoir et dépression chez les gens, et font monter les taux de criminalité et de suicide partout dans le pays; je propose donc, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que le ministre des Finances prenne la seule décision honorable qui lui reste et remette sa démission.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

LE REJET DES ANNONCES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE LA
SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je présente cette motion à la suite du refus de la société Radio-Canada d'accepter certains messages publicitaires contre le tabagisme, préparés par le ministère de la Santé de la Saskatchewan, sous prétexte que ces messages dépassent le champ de la santé et mettent l'accent sur certaines considérations sociales. Comme, par contre, Radio-Canada n'hésite pas à diffuser les messages de société de tabac qui incitent les gens à fumer en montrant des images de cowboys de style macho, qui fument au bord des rivières de montagne, je propose, appuyé par le représentant de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre demande aux censeurs de Radio-Canada de réviser leur politique injuste et contradictoire, de revenir sur leur décision et de permettre au ministère de la Santé de la Saskatchewan de faire de la publicité en vue de décourager cette habitude malsaine.